

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt et un novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLINOT, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

15 novembre 2018

A l'exception de : Mesdames CARNAC et HUCHET.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

*Date du
Conseil Municipal*

21 NOVEMBRE 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

12/ EXERCICE 2018 – ASSOCIATION LE HANGAR FAL 44 – ADHESION

*Nombre de
conseillers*

En exercice 33

Présents ---- 29

Votants ----- 31

RAPPORTEUR : Madame DESSAUVAGES, adjointe au Maire

EXPOSE :

Le Point Jeunes propose une structure d'accueil et une offre d'activités à destination des 12-17 ans de la Commune.

Dans le cadre de son activité, le service Point Jeunes souhaite adhérer à l'association Le Hangar FAL 44 qui lui permet un accès à un équipement skate park indoor.

Le montant de l'adhésion s'élève à 25 € TTC pour l'année 2018.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion à l'association Le Hangar FAL 44.

Publié le :

DELIBERATION :

Certifié exact,
Le Maire,

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Considérant l'intérêt pour le service Point Jeunes d'adhérer à cette association,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 14 novembre 2018,

Jean-Claude
PELLETEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise l'adhésion de la Ville de Pornichet à l'association Le Hangar FAL 44.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.